

# le républicain du coin

Lettre trimestrielle d'information publiée par Français du Monde-Adfe  
BP 1526 L-1015 Luxembourg ☎ (répondeur) 621.13.85.83

Site internet : <http://luxembourg.francais-du-monde.adfe.org/> Courrier électronique : [Adfe\\_Lux@hotmail.com](mailto:Adfe_Lux@hotmail.com)  
Rejoignez-nous sur facebook : <http://www.facebook.com/Adfe.luxembourg>

## Editorial

Tout en comprenant les difficultés d'accueil, j'ai été choqué par l'attitude de la Hongrie qui a fermé ses frontières à des réfugiés de guerre demandant l'asile en Europe.

Bien sûr, il y a parmi ces réfugiés des personnes qui ne sont pas menacées par des conflits armés. Les journalistes du Figaro, sûrement très présents sur le terrain, ont procédé à un comptage précis. Selon eux, un tiers des réfugiés seraient des réfugiés économiques. Honte à ceux qui meurent de faim !

Si ce chiffre est exact, que signifie-t-il ? Il suggère qu'un pays membre de l'Union européenne refuse le passage aux 2/3 des réfugiés de guerre qui se massent à sa frontière et méritent l'asile selon les conventions internationales.

Il est honteux que ce pays ferme avec des barbelés la frontière qui le sépare non seulement de la Serbie, mais aussi de celle d'un autre pays de l'espace Schengen.

Le mur élevé par la Hongrie a ouvert un boulevard pour le renforcement de tous les populismes, les égoïsmes et le repli sur soi en oubliant les leçons de l'histoire et notamment l'exode des populations qui fuyaient le nazisme.

L'aspirant fascisant Philippot a sauté son érection en tentant de déposer une gerbe pour célébrer la mort des accords de Schengen dans la ville où ils ont été signés.

Bravo aux élus luxembourgeois qui se sont opposés à cette cérémonie.

Le Front National n'est pas isolé. Plusieurs partis et mouvements politiques exploitent l'inquiétude des ressortissants de leurs pays qui considèrent les étrangers comme une menace pour leur niveau de vie, voire leur vie tout court.

Certains pensent que des terroristes se cachent dans le flux des réfugiés, alors que les porteurs de kalachnikovs ou de bombes ont des moyens d'acheminement plus efficaces.

J'avais déjà relevé ce repli sur soi au Luxembourg lors du référendum sur le droit de vote. Un phénomène similaire existe en France. Vivant au Luxembourg, pays dont la population active est majoritairement composée d'étrangers résidents ou frontaliers, j'ai été choqué par l'inquiétude d'une mère de famille de Strassen - dont je ne connais pas la nationalité - qui craignait que ses enfants côtoient des enfants de réfugiés. Non, lui a-t-on répondu. Ils seront scolarisés à part dans des sections d'intégration éloignées de l'école principale.

Le repli sur soi est aussi la marque de tous les fantasmes véhiculés par les médias et certains élus à l'égard des Français qui s'établissent à l'étranger : « Ils quittent la France parce qu'ils ne veulent pas y travailler » ou « Ils quittent la France pour échapper à l'impôt », etc.

La réalité est différente. Remercions Hélène Conway-Mouret d'avoir rappelé que les Français établis à l'étranger étaient d'abord un atout pour la France.

## Billet d'humeur

La misère, l'exode, la mort s'invitent à notre table tous les jours dans une quasi indifférence; seule l'image choc d'un bambin endormi pour l'éternité sur une plage de notre vieille Europe a ému, même les plus endurcis.

Beaucoup peinent à accepter des demandeurs d'asile à proximité de leur foyer. Les déclarations d'élus, de candidats à la présidentielle caressent dans le sens du poil les instincts les plus frileux d'une partie de la population que les marques de compassion d'autres citoyens n'atténuent pas.

Pourquoi s'étonner d'une telle frilosité lorsque l'on sait les difficultés à faire appliquer la loi sur les logements sociaux dans certains coins de notre bel hexagone ? Les communes concernées préfèrent payer des amendes afin de garder un environnement, comment dire, entre soi, entre gens bien nés, à la même culture; pas de «populace près de chez nous» (sic) ; on ne sait jamais ce que peuvent apporter ces pestiférés du vingt et unième siècle!

Rapprochement excessif ? Pas vraiment ; car c'est l'Autre, celui qui est différent, que l'on n'accepte pas. Je me souviens de la tristesse et de la colère de Lino Ventura lorsqu'une pétition de voisinage s'élevant contre son projet ne lui avait pas permis d'ouvrir son centre « Perce Neige » : des handicapés près de chez nous, vous n'y pensez pas !

Les liens entre ces trois exemples sont la peur, le manque de compassion, le mépris, un égoïsme qui se renforce de décennie en décennie. La patrie des droits de l'Homme est malade et laisse à sa voisine d'outre-Rhin le soin de les défendre.

Serge Lustac

Anita Petersheim



*Le Republicain du Coin a rencontré Hélène Conway-Mouret, Sénatrice et ancienne ministre déléguée aux Français de l'étranger.*

**RdC :** Que pensez-vous des déclarations d'hommes politiques qui suggèrent de taxer les Français de l'étranger sur les revenus qu'ils tirent de leur activité dans leur pays d'accueil ?

**Hélène Conway-Mouret :** Il est étonnant que les déclarations qui proposent d'imposer les Français de l'étranger sur les revenus qu'ils tirent de leur activité dans leur pays d'accueil émanent généralement de personnalités politiques qui ne connaissent pas les Français de l'étranger. Ils ne savent pas, par exemple, que la majorité est recrutée localement et s'acquiesce donc des impôts dans leur pays de résidence. A ceux-ci s'ajoutent les expatriés qui continuent à généralement payer leurs impôts en France. Tous le font d'ailleurs par le biais des impôts locaux sur les biens immobiliers qu'ils possèdent en France. Il est regrettable que l'ignorance et la suspicion incitent certains à revenir inlassablement sur le sujet et entretenir ainsi la défiance envers une communauté soupçonnée d'exil ou de fraude fiscale. Il est aussi important de souligner que des conventions fiscales ont été passées entre la France et 126 pays qui empêchent la double imposition. Suggérer de taxer les Français à l'étranger, c'est ignorer l'existence de ces mêmes conventions ou proposer, suivant le modèle américain, de les dénoncer en taxant le différentiel entre ce qu'ils auraient payé en France et ce qu'ils paient à l'étranger. On peut aisément imaginer le peu d'engouement pour la mise en place d'une telle mesure d'abord pour les faibles retours financiers qu'elle procurerait et le temps requis pour sa mise en place.

**RdC :** Vous avez récemment organisé au Sénat un colloque intitulé « les Français de l'étranger un atout pour la France ». Quels ont été les principaux messages que vous avez souhaité transmettre au Président de la République et aux ministres présents ?

**HCM :** Le colloque qui vient de se tenir, le 5 octobre dernier, au Sénat a souligné que les Français sont des citoyens du monde qui savent prendre des risques et n'ont pas peur de quitter leur pays pour étudier ou progresser dans leur vie professionnelle. Le premier message que j'ai souhaité transmettre au président de la République et aux ministres, mais ils en étaient déjà convaincus, est que cette communauté établie hors de France constitue un véritable atout pour notre pays, une force et peut-être la première d'ailleurs, pour le rayonnement et donc la place de la France dans le monde. Cette communauté établie à l'étranger représente aussi une vraie plus-value pour la francophonie, pour notre économie et pour notre rayonnement culturel et éducatif. Cette communauté peut et doit être sollicitée pour soutenir nos efforts en matière de redressement économique du pays, en matière d'innovation et de compétences acquises à l'étranger mais aussi pour soutenir nos exportations. Plus globalement elle nous permet par sa présence continue sur les cinq continents de maintenir et de soutenir notre influence diplomatique et politique sur la scène internationale.

Ensuite il était également important de parler de la réalité de la mobilité aujourd'hui et nous éloigner ainsi des clichés de l'expatriation comme elle est décrite ou imaginée par les hexagonaux qui n'ont jamais eu ni le courage, ni l'opportunité de partir à l'étranger. Cette réalité est vécue par une population de plus en plus binationale qui assume pleinement cette mobilité faite d'aller-retours entre le pays de leur naissance et celui qui contribue à leur identité. Le troisième



message était de démontrer que les Français qui résident à l'étranger restent intimement liés et connectés à la France. Les résultats du sondage réalisé par l'IPSOS l'ont largement prouvé. Ils exercent leur devoir de citoyen en votant et sont très attachés à la transmission de leur langue et de leur culture. Depuis mai 2014, notamment avec l'élection des conseillers consulaires, le sentiment de citoyenneté a été renforcé grâce à une représentation politique de proximité. La tenue de ce colloque a enfin permis de rappeler que le service public existe à l'étranger et est présent par son réseau éducatif, culturel, postes diplomatiques, aides à la scolarité et aides sociale entre autres.

**RdC :** Vous avez remis au Premier ministre un rapport sur les difficultés que rencontrent les compatriotes de l'étranger qui retournent s'établir en France. Quelles sont, selon vous, les mesures les plus urgentes à prendre ?

**HCM :** Le 21 juillet dernier, j'ai effectivement remis au Premier ministre un rapport parlementaire sur le retour ou l'arrivée en France des Français de l'étranger. Il en a apprécié le contenu et l'orientation sur un sujet qui n'avait jamais été traité auparavant.

La méthodologie retenue pour l'élaboration de ce rapport a été la participation des intéressés. Les mesures les plus urgentes à adopter sont l'élaboration d'un site interactif

suite page 3 ...



et individualisé pour que chacun des Français de l'étranger obtienne les informations et les réponses à sa situation personnelle quant aux démarches à effectuer. Enfin un guide du retour est en cours d'élaboration qui sera remis par les postes diplomatiques à l'étranger aux Français qui signaleront leur retour en France.

Ce rapport contient une série de mesures urgentes à mettre en place dont voici quelques exemples concrets. En matière de logement : *la possibilité pour les bailleurs de demander aux candidats locataires leurs bulletins de salaire français ou étrangers ou, dans le cas où ces derniers ne pourraient fournir ces justificatifs, tout document attestant leurs ressources disponibles.* En matière d'éducation : *Organiser la possibilité pour les élèves issus de systèmes éducatifs étrangers de passer les tests de niveaux requis pour leur inscription en France à distance.* En termes d'emploi : *renforcer l'offre de Pôle emploi sur l'accompagnement au retour d'expatriation, en formant quelques conseillers Pôle emploi par agence aux problématiques de réinsertion professionnelle après une expatriation et en dotant les conseillers de Pôle emploi international d'une compétence claire sur le volet accompagnement au retour en France.*

**RdC** : Prévoyez-vous de vous rendre prochainement au Luxembourg ?

**HCM** : J'entends bien venir prochainement et avant la fin de l'année passer un peu de temps avec les Français établis au Luxembourg, et rendre visite à nos représentations locales. Nos compatriotes établis au Grand-duché sont proches des problématiques de la France. C'est toujours pour moi un grand plaisir et un moment privilégié de les rencontrer.

A bientôt donc !



### L'adoption du projet de loi sur le droit des étrangers

Un projet de loi « Droit des étrangers » a été voté en première lecture par l'Assemblée Nationale française le 23 juillet 2015 et publié le 6 août 2015.

Ce projet avait pour objectif annoncé de réaliser une véritable simplification du droit au séjour des étrangers en France, afin de favoriser leur intégration.

Il s'inscrivait dans le respect des trois priorités du Gouvernement en matière d'immigration : améliorer l'accueil et l'intégration des étrangers régulièrement admis au séjour, renforcer l'attractivité de la France en facilitant la mobilité des talents internationaux, et lutter plus efficacement contre l'immigration irrégulière dans le respect des droits fondamentaux.

Il devait également généraliser le titre de séjour pluriannuel pour l'ensemble des étrangers, après un an de séjour en France afin de désengorger les préfectures.

Or, ce qui s'annonçait être une amélioration de l'intégration n'en est pas réellement une.

Ainsi, le projet de loi prévoit que la carte de séjour pluriannuelle ne peut être supérieure à quatre ans. Au-delà, l'étranger doit quitter la France à moins d'obtenir le renouvellement ou un autre document de séjour.

Sous couvert d'une prétendue innovation, ces cartes pluriannuelles ne font que reprendre des titres de séjour existants tels que la carte de séjour pluriannuelle portant la mention « passeport talent » qui reprend l'ancienne carte « compétences et talents » et la carte portant la mention « salarié détaché » qui reprend la carte « salarié en mission ».

Le projet est en outre une succession de petites réformes qui ne font que rendre plus complexe le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et

du droit d'asile déjà bien difficile à manier et à appliquer.

Par ailleurs, aucune amélioration n'est apportée à la situation des étrangers retenus en zone d'attente, alors même que depuis des années, cette zone est un espace où les règles de droit internationales ne sont pas respectées.

Enfin, l'article 25 du projet de loi valide des pratiques de renseignement revenant à violer la vie privée des étrangers : ce faisant, il donne une valeur légale aux usages existants déjà dans les préfectures, ce qui les rend de fait opposables en justice.

Ces dispositions autorisent en effet l'autorité préfectorale à demander la communication des données personnelles des étrangers aux autorités dépositaires des actes d'état civil, des administrations chargées du travail et de l'emploi, des organismes de sécurité sociale et de Pôle emploi, des établissements scolaires et d'enseignement supérieur, des fournisseurs d'énergie et des services de communications électroniques, des établissements de santé publics et privés, des établissements bancaires et des organismes financiers, des greffes des tribunaux de commerce.

Il s'agit là de la mise en place d'un dispositif de contrôle qui remet en cause la vie privée des personnes, et porte atteinte à la déontologie professionnelle des travailleurs sociaux et des professionnels de la santé.

Le texte précise en effet que le secret professionnel ne peut être opposé à une demande de renseignements formulée par l'autorité administrative compétente.

Certes, ce n'est à ce jour qu'un projet de loi, qui doit encore être débattu au Sénat avant un nouveau passage à l'Assemblée Nationale : il n'est donc pas définitif, mais tout laisse à penser qu'il sera promulgué assez vite.

**Barbara Koops**

## CSG-CRDS des non-résidents

Prenant acte de la décision de la Cour de Justice de l'Union européenne et du Conseil d'Etat, le gouvernement a décidé de rembourser les prélèvements sociaux qui ont été effectués à tort sur les revenus du capital de source française perçus par les personnes qui relèvent du système de sécurité sociale d'un autre État membre de l'Union européenne : la CSG est une cotisation sociale et non un impôt. Selon le droit européen, les contribuables de l'Union n'étant pas affiliés au régime français de Sécurité sociale ne peuvent pas se voir réclamer la CSG et la CRDS, car ils ne bénéficient pas de ses prestations.

Les prélèvements opérés en 2013, 2014 et 2015 devraient être remboursés à tous les contribuables non-résidents concernés qui en feront la demande auprès du service des impôts des particuliers non-résidents en produisant à cette fin les actes d'imposition et en apportant la preuve de leur affiliation au régime de sécurité sociale de leur pays de résidence.

Les sommes payées seront intégralement restituées, majorées du taux d'intérêt légal. Une instruction du gouvernement doit préciser les règles de remboursement. Elles n'étaient pas encore publiées lors de la préparation de cette édition du RdC.

Le remboursement ne concernera que les contribuables établis dans l'Union européennes et les pays associés de l'Espace Economique Euro-

péen. Il exclura l'année 2012 en vertu des règles de prescription du code des impôts français.

Le gouvernement envisage de maintenir la CSG et la CRDS sur les non-résidents en affectant cette recette au Fonds de solidarité vieillesse plutôt qu'au régime général de la Sécurité sociale. Une telle mesure sera probablement à nouveau sanctionnée par la Cour de Justice européenne car elle ne semble pas conforme au droit européen.

Les parlementaires qui représentent les Français de l'étranger déplorant le fait que les remboursements ne prennent pas en compte les prélèvements indûs de l'année 2012.

Faute d'information sur les démarches à accomplir, les contribuables concernés n'ont pas pu déposer une réclamation en bonne et due forme dans les délais requis.

Ces élus critiquent également le traitement inégal de nos compatriotes selon qu'ils résident dans l'Espace Economique Européen ou dans un pays tiers qui ne relève pas du droit européen.

Le groupe Français du monde, Ecologie et Solidarité (<http://www.fdm-es.org>) de l'Assemblée des Français de l'Etranger a également demandé que tous les prélèvements sociaux effectués depuis 2012 soient remboursés sans prescription et que tous les Français de l'étranger bénéficient de ce remboursement.

## L'agenda du coin

**Les lois de la gravité**, de Jean Teulé, au Théâtre Ouvert de Luxembourg. 22,23,29,31 octobre, 4,5,6,12,13,18,19,20 novembre à 20h30, 15 novembre à 17h30. <http://www.tol.lu>

**Borusan quartet**. Oeuvres classiques européennes et création contemporaine turque. Dans le cadre du festival Europalia Turkey 2015. Le 22 octobre à 20h au Centre des Arts Pluriels d'Ettelbruck. <http://www.cape.lu>

**Danses et chants traditionnels du Tibet**. Le 31 octobre à 20h à Neimënster. <http://www.neimënster.lu>

**Luxembourg Art Week**. Art contemporain du 3 au 8 novembre à la Halle Victor Hugo. <http://www.luxembourgartweek.lu>

**Mise en voix. Textes sans frontière : l'Espagne**. Le 22 novembre à partir de 11 h Brunch littéraire à la Bananefabrik, 12 rue du Puits, à Bonnevoie. 11h Théâtre dans la guerre, de Miguel Hernandez. 12h Buffles, de Pau Miro. 13h Brunch. 14h Le Principe d'Archimède, de Josep Maria Miro. 15h La tortue de Darwin, de Juan Mayorga. Entrée libre. Réservation pour le brunch : 12 euros.

<http://www.theatrecentaure.lu>

**La Russie dans les vitrines de la Bibliothèque nationale**. Exposition de documents issus du fonds russe de la BnL. Jusqu'au 5 décembre. <http://www.bnl.lu>

✂-----  
**Renvoyer ce coupon à l'Adfe-asbl, BP-1526, L-1015 Luxembourg, pour recevoir gratuitement le Républicain du Coin de façon régulière**

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pour nous aider à élargir la diffusion du journal vous pouvez faire un don de 10 € à l'ordre de l'Adfe asbl sur le compte CCPL IBAN LU68 1111 0746 9303 0000

Notre fichier - extrait de la liste électorale consulaire - est utilisé aux seules fins de vous informer. Vous pouvez à tout moment demander la correction ou le verrouillage des informations qui vous concernent.



---

Le Républicain du Coin n°70  
Publication trimestrielle éditée par  
Français du Monde -Adfe.  
Ont participé à ce numéro  
Barbara Koops, Annie et Serge Lustac  
et Anita Petersheim.  
Imprimé par Weprint.

P/S. 324